

## MONTAGE / GARANTIE POMPE A INJECTION

Nos pompes sont garanties 3 MOIS, à compter du JOUR de vente (sauf accord exceptionnel).

Le montage sur moteur des pompes d'injection rotatives doit être effectué par des techniciens confirmés, sur facture. ( nous renvoyer la preuve sous 15 jours après réception pour validation de la garantie ) Nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences éventuelles des erreurs de montage commises par les garagistes ou des utilisateurs non compétents.

La garantie ne pourra s'appliquer en cas de présence d'eau, de produits acides ou alcalins, d'impuretés introduites au montage ou de mauvaise filtration entraînant l'usure prématurée des composants essentiels : tête hydraulique, pompe d'alimentation, vérin d'avance, clapets.

La garantie ne s'applique pas sur d'éventuelles fuites de la pompe, joint spi etc... Ces éléments devant être changer en NEUF par un technicien confirmé (diéséliste)

La garantie ne pourra s'appliquer aux pompes entraînées par courroie crantée dont la tension excessive aura provoqué l'usure prématurée ou le grippage de l'arbre d'entraînement et des bagues. En aucun cas, la garantie ne pourra s'exercer au-delà de la réparation ou du remplacement gratuit de la pompe défectueuse, toute indemnité étant exclue.

La garantie ne peut porter que sur la pièce réparée et consiste soit à la fourniture d'une pièce identique ou soit à la réparation de la pièce fournie précédemment à l'exclusion de toute autre demande de dédommagement.

### A changer obligatoirement en NEUF :

- DEMONTAGE ET NETTOYAGE DU RESERVOIR DE CARBURANT, afin d'éliminer les déchets et algues du faux fond.
- kit distribution, galets tendeurs et pompe à eau (si entraînée par la distribution)
- joints de la pompe ex : joints spi etc...
- électrovanne
- nettoyage du circuit de gasoil, durites, réservoir, bocal de filtre a gasoil
- filtre à gasoil
- pompe d'amorçage.

**Une copie de la facture de montage d'un professionnel et de changement de pièces neuves doit nous être retournée sous 15 jours suivant la réception de la pièce pour validation de la garantie.**

## PIECES ELECTRONIQUES

ATTENTION, les pièces électroniques (neuves ou occasions) doivent pour la plupart faire l'objet d'une reprogrammation pour pouvoir fonctionner. ( passage à la « valise »).

L'intervention d'un professionnel est donc IMPERATIVE.

Ces interventions sont à la charge du client.

